AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je, soussigné, directeur général de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Candiac étudiera le 3 juillet 2017 à 19 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 191, rue d'Ambre, sur le lot 6 022 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- Que la façade latérale soit constituée de 28 % de maçonnerie, alors que l'article 567, par. 1° du *Règlement 5000 de zonage* exige qu'elle soit constituée de 80 % de maçonnerie.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Candiac, ce 7 juin 2017.

David Johnstone
Directeur général
Direction générale